M2 DROIT DE L'ENTREPRISE : DROIT DE L'ENTREPRISE ET DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL										
	CM	Coeff	TD	Coeff	Crédits	Type	Examens session 1		Examens session 2	
SEMESTRE 3					26		Nature	Durée	Nature	Durée
UE SAUVEGARDE DES STRUCTURES					5					
DROIT APPROFONDI DE LA PREVENTION ET DU TRAITEMENT DES DIFFICULTES	20				5	OBLIGATOIRE	Ecrit	2h	Grand oral	
UE MAITRISE DES OUTILS COMPTABLES ET FINANCIERS					6					
COMPREHENSION DES DOCUMENTS COMPTABLES ET INITIATION A L'ANALYSE FINANCIERE	20				4	OBLIGATOIRE	Ecrit	2h	Grand oral	
CONTRATS COMMERCIAUX	8		10		2	OBLIGATOIRE	Grand oral		Grand oral	
UE MAITRISE DE LA RELATION DE TRAVAIL					8					
DROIT DU TRAVAIL	18				4	OBLIGATOIRE	Oral		Oral	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	18				4	OBLIGATOIRE	CC		Grand oral	
UE TECHNIQUES JURIDIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DE L'ENTREPRISE MODULE 1					7					
DROIT FISCAL DES ENTREPRISES	20				4	OBLIGATOIRE	Ecrit	2h	Grand oral	
DROIT DE LA DEMATERIALISATION DES ECHANGES	15				3	OBLIGATOIRE	Oral		Oral	

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC

SEMESTRE 4	CM		TD		34	Type	Examens session 1		Examens session 2	
							Nature	Durée	Nature	Durée
UE APTITUDE A COMMUNIQUER					10					
NOTE DE SYNTHESE			15		3	OBLIGATOIRE	Ecrit	3h	Grand oral	
TECHNIQUES DE COMMUNICATION ORALE EN ENTREPRISE			14		3	OBLIGATOIRE	CC		Grand oral	
LANGUE VIVANTE : ANGLAIS DES AFFAIRES			26		4	OBLIGATOIRE	CC			
UE TECHNIQUES JURIDIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DE L'ENTREPRISE MODULE 2					12					
DROIT APPROFONDI DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES	30				6	OBLIGATOIRE	Ecrit	3h	Grand oral	
DROIT DU DEVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUE AUX ENTREPRISES	20				4	OBLIGATOIRE	CC		Grand oral	
ELABORATION DES PLANS DE CONTINUATION ET EXAMEN DES PLANS DE CESSION EN DROIT DES	15				2	OBLIGATOIRE	Ecrit	2h	Grand oral	
UE DECOUVERTE DE L'ENTREPRISE					12					
STAGE					12	CHOISIR 1 MATIERE	Soutenance		Note conservée	
MÉMOIRE DE RECHERCHE							Soutenance		Note conservée	

Grand oral : L'étudiant répondra aux questions d'un jury composé d'au moins trois enseignants de la formation. Au cours de l'épreuve, d'une durée de 30 à 45 minutes, les membres du jury poseront à l'étudiant des questions portant sur les matières dans lesquelles l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC